

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-6/04

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : SATIAT Dominique

OBJET : Budget primitif 2011: Budget annexe Boutiques.

Ce budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 435 280 € en 2011, permettra de réaliser les opérations prévues dans les musées départementaux et au château de Blandy-les-Tours. Il s'agit d'opérations qui, pour certaines, sont assujetties au régime général de TVA et qui, par ailleurs sont en progression compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des sites.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Pour le budget annexe « Boutiques » :

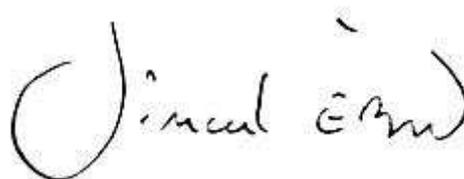
- d'adopter le budget primitif pour 2011 du budget annexe « Boutiques » conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION

CHAP.	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	435 280	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		416 280
75	Autres produits de gestion courante		19 000
	TOTAL	435 280	435 280

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ